



PROCES VERBAL

Séance du 28 octobre 2020

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Chave Natalia, Corralès Stéphanie, Vranckx Michèle, Fournier François sauf Maillet Edwin ayant donné procuration à Fournier François, Frédéric Bonfils à Michèle Vranckx, Corinne Bayle à Laurent Durand et Olivier Chaniet à Stéphanie Corralès.

Président de séance : Laurent Durand, Maire.

Secrétaire de Séance : Natalia Chave

Monsieur le Maire souhaite observer 1 minute de silence en hommage à Samuel Paty.

Le Conseil approuve et rend hommage.

Le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le Maire lit le PV précédent (23.09.20). Après lecture du PV et signature par les membres du Conseil, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

1-Révision PEDT (Projet Educatif Territorial) :

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2020 D 22 du 19 août 2020 modifiant l'amplitude horaire de l'accueil périscolaire du matin comme suit : 7h30 à 8h50 au lieu de 7h50 à 8h 50. Il y a donc lieu de modifier le PEDT afin d'intégrer ce nouvel horaire. Voté à l'unanimité.

2 – Révision Règlement intérieur ALSH (Accueil Loisir Sans Hébergement) :

Comme pour le PEDT, il y a lieu de modifier également le règlement intérieur de l'ALSH au vu des nouveaux horaires de la garderie du matin. Voté à l'unanimité.

3- Révision tarifs communaux 2020

Le Maire propose de réviser les différents tarifs communaux comme suit :

	Prix actuel	Prix révisé
Cantine		
Enfants	2,87	2.87
Adultes	5.05	5.05

	Prix actuel	Prix révisé
Concessions cimetière		
Terrains 30 ans	350,00	350.00
Columbarium 30 ans	1 245,00	1 245,00

Garderie matin *	1.00	1.00*
Garderie soir *	1.30	1.30
Location salle	Caution	500 €
Associations Roaix	G	G
Autres Associations	85,00	100.00
Particuliers Roaix	180,00	180,00
Autres Particuliers	300.00	300.00

Occupation domaine public		
Commerces ambulants	1,50 ml	2.00ml
Commerces réguliers/an	160,00	160.00
Manifestations	G	G
Taxi/an	80,00	100.00

Location matériel	Caution	150 €
Tables Roaixois	G	G
Tables extérieurs	3,00	3,00
Chaises Roaixois	G	G
Chaises extérieurs	1,00	1,00

Photocopies		
N & B A4	0,20	0,15
N & B A3	0,40	0,40
Couleur A4	2,00	2,00
Couleur A3	3.00	3,00
Matrice cadastrale	G	G

* matin : 1.15 pour QF supérieur à 2 000 € - soir : 16h30 à 18h : 1.50€ pour QF supérieur à 2 000 €

Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs à compter du 01 novembre 2020.

4 – Election du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'ASA des arrosages de Roaix (Association Syndicale des Arrosages) :

Conformément à l'article L2121-33 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un délégué, afin de représenter l'Assemblée Municipale auprès du Conseil d'administration et du bureau de l'Association Syndicale Autorisée des arrosages de Roaix.

Monsieur le Maire précise que l'article L 2121, alinéa 2 du CGCT, permet au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce mode désignation.

Le Conseil décide de voter au scrutin secret.

Deux conseillères se présentent pour représenter la commune au sein de l'ASA : Madame Michèle Vranckx et Madame Chave Natalia.

1^{er} tour de vote : Chave Natalia 7 voix
Vranckx Michèle 7 voix
1 vote blanc

2^e tour de vote : Chave Natalia 8 voix
Vranckx Michèle 7 voix

Monsieur le Maire propose donc de désigner Madame Natalia Chave en tant que représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Association syndicale Autorisée des arrosages de Roaix.

Le Conseil Municipal,
Délibère et décide de :

Article 1 : de désigner en tant que représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Association Syndicale Autorisée des arrosages de Roaix, Madame Natalia Chave.

5.Décision du Maire :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par délibération n° 2020 D 16 en date du 10 juillet 2020 :

Le droit de préemption a été levé sur :

- DIA de Maître Chantal Basin, Notaire à Ménerbes (84)
 - Propriétaire : Gourault Brigitte
 - Parcelle A 804, A 1385, A 1386, A 1499, A 1500, A 1502, A 1675, A 1677- Les Grandes Terres
 - Acheteur : Monsieur et Madame Erik Delphine Oscar KETELE
 -

6.Décision du Maire :

Le Conseil Municipal prend note que le Maire a sollicité le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2020, à hauteur de 13 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération HT : 64 937.50 €

Participations financières :

Conseil Départemental « amendes police 2020 »	13 000 €
Conseil Départemental Contrat de plan 2017	<u>38 700 €</u>
Total	51 700 €

Autofinancement de la Commune 13 237.50 €

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Vaucluse, à la Trésorière de Vaison la Romaine, insérée dans le registre des délibérations. Elle pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

7.Décision du Maire :

Monsieur le Maire rend à nouveau compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par délibération n° 2020 D 16 en date du 10 juillet 2020.

Le Conseil Municipal prend note que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour la DIA suivante :

- DIA de Maître Guy Géraud, Notaire à Sablet (84)
 - Propriétaire : LEBOUCQ Patrick
 - Parcelle B 83, B 436, B 598- Astières ou Les Grandes Terres
 - Acheteur : Monsieur Thierry VINCENT

8.Modification tableau des effectifs :

La séance continuant, Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la prévision du départ à la retraite au 01 novembre de Madame Françoise Berretta, Attachée, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs suivant l'annexe ci-dessous à compter du 01 novembre 2020.

Article 2 : de revoir les crédits nécessaires au budget 2020, chapitre 012.

ANNEXE
Délibération n° 2020 D 37 du 28/10/2020

Tableau des effectifs au 01/11/2020

Nature	Emplois actuels	Emplois à créer	Emplois à annuler	Récapitulation
T.C.				
Attachée territoriale	1		1	
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	1			1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1			1
T.N.C.				
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 33/35	1			1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 31.08/35	1			1
TOTAL	5		1	4

Questions diverses :

1-Convention ALSH Communauté des Communes/Mairie de Roaix modifiée suite au changement d'horaire de la garderie du matin : Le Maire signera la nouvelle convention dès réception.

2- Synthèse réunion EU : Les travaux débutent le 16 novembre avec une fin prévue aux alentours du 10 mai 2021. La place de Verdun sera partiellement occupée par l'entreprise de travaux.

3-Taux d'Erreur Patrimoniales Significatives – Trésor Public : Le taux à 0% de la Commune indique une bonne gestion comptable.

4-Gazette municipale : Sortie prévue en novembre . Vu avec Monsieur Jouvry

5-Site internet Mairie : Proposition de Mr Jouvry de confier la création du site de la Mairie à Mr Lefeuvre, créateur de site et administré de la commune. A affiner ultérieurement.